Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-200050219-20261102-2026DC39-DE

PETR DU PAYS D'AURAY
40 rue du Danemark - CS 20335
56403 AURAY Cedex

DELIBERATION N°2026DC39

Comité syndical du 2 novembre 2026

Nombre de délégués en exercice : 10	Nombre de délégués présents : 9	Nombre de votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre à quatorze heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le vingt-six octobre, s'est réuni sous la présidence de Madame Annaïck HUCHET, 1ère Vice-présidente, dans la salle du Conseil de la mairie de Quiberon.

Délégués titulaires présents : Hervé CAGNARD, Stéphanie DOYEN, Tibault GROLLEMUND, Annaïck HUCHET, Ronan JUHEL, Marc KEMPF, Philippe LE FUR, Dominique RIGUIDEL, Marie THUILLIER.

Délégué titulaire absent ayant donné pouvoir : Philippe LE RAY à Annaïck HUCHET.

Personne qualifiée présente : Yves LE FLOCH, Président du Conseil de Développement du Pays d'Auray.

Personnes qualifiées absentes excusées : Florence BESSY, Sous-préfète de Lorient, David BIORET, Conseiller aux décideurs locaux.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu délibérer valablement.

RESSOURCES HUMAINES – ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN

Depuis 1989, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan propose, en application de l'article 26 alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986, une mission optionnelle d'assurance des risques statutaires afférents aux personnels territoriaux.

Après mise en concurrence par procédure avec négociation, le groupement SCIACI SAINT HONORE (Courtier mandataire) et GMF Assurances / GMF VIE (Assureur) a été retenu comme titulaire du contrat groupe 2024-2027 permettant la couverture du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2027 des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL et des risques afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC.

Le CDG assure un service d'assistance et d'accompagnement auprès des collectivités adhérentes dans le cadre du contrat groupe 2024-2027 pour le suivi administratif et la vérification des déclarations annuelles notamment.

Cette nouvelle prestation permettra à la collectivité de sécuriser ses finances et d'optimiser sa politique de prévention des risques. Elle sera tarifée sur la base de 0,15 % de l'assiette de cotisation définie au contrat.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-200050219-20261102-2026DC39-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu le rapport de Mme Annaïck HUCHET, 1ère Vice-présidente ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical DECIDE :
- de souscrire à la couverture afférente aux agents affiliés à la CNRACL à compter du 1er janvier 2027 ;
- de retenir les éléments de la masse salariale à assurer ;
- d'autoriser M. le Président à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents aux décisions précédentes, ainsi que les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : 16 NOV. 2026

La secrétaire de séance,

Stéphanie DOYEN

Pour le Président empêché,
La 1ère Vice-présidente,

Annaïck HUCHET

SIVOM du Pays d'Auray
CS 20335
40 rue du Danemark
56403 AURAY CEDEX